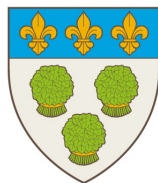




REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de l'Eure  
Arrondissement d'Évreux

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 29 MARS 2019



Ville de Vernon  
EN NORMANDIE

L'an deux mil dix neuf, le vendredi vingt-neuf mars à vingt heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

Date de convocation :  
Conseillers en exercice : 35  
Conseillers présents : 25  
Conseillers votants : 33

M. François OUZILLEAU, Maire,

M. Sébastien LECORNU, Madame Catherine GIBERT, M. Thierry CANIVET, Mme Dominique MORIN, Monsieur Johan AUVRAY, Mme Nicole BALMARY , M. Jérôme GRENIER, Mme Léocadie ZINSOU, Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE, Adjoint

Mme Agnès BRENIER , Mme Jeanne DUCLOUX, M. Hervé HERRY, M. Luc VOCANSON, M. Henri-Florent COTTE, Mme Mariemke de ZUTTERE, M. Jean-Marie MBELO, Mme Aurélie BLANCHARD , Mme Evelyne HORNAERT, Monsieur Yann FRANCOISE, Mme Brigitte LIDÔME, Mme Sylvie MALIER, M. Steve DUMONT, M. Philippe NGUYEN THANH, M. Gabriel SINO, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Alexandre HUAU-ARMANI à Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE  
M. Philippe CLERY-MELIN à M. Sébastien LECORNU  
Mme Nathalie ROGER à M. Thierry CANIVET  
Mme Nathalie LAMARRE à Mme Dominique MORIN  
M. Valentin LAMBERT à Mme Agnès BRENIER  
M. Philippe GUIRAUDON à Madame Catherine GIBERT  
M. Jean-Claude MARY à Mme Sylvie MALIER  
Mme Marie-Laure HAMMOND à M. Steve DUMONT

Absents :

Mme Hélène SEGURA  
M. Erik ACKERMANN

Secrétaire de séance : M. DUMONT

N° 027/2019

Rapporteur : Catherine GIBERT

OBJET : Adhésion à l'association pour l'accès aux soins et à la promotion de la santé

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) de Vernon abritent un nombre de services à la population sous-dimensionné par rapport au nombre de ses habitants. Ce constat est particulièrement vrai s'agissant de l'offre en matière de santé.

Seine Normandie Agglomération (SNA), au titre de la compétence « politique de la ville », le Centre Intercommunal d'Action Sociale de SNA (CIAS), au titre de la compétence « santé » et la ville de Vernon ont proposé au Centre Hospitalier Eure Seine (CHES), à l'Agence Régionale de Santé (ARS) et au Département de l'Eure d'élaborer un projet d'espace santé au cœur des QPV.

Cet espace a vocation à :

- Améliorer l'accès aux soins de premiers recours des habitants ;
- Concourir à la lutte contre la renonciation aux soins des habitants ;
- Promouvoir l'éducation à la santé ;
- Regrouper dans un lieu unique des acteurs de santé et des acteurs médico-sociaux.

Si un tel lieu a vocation à évoluer dans le temps, le CHES a d'ores et déjà engagé ses services de santé publique (vaccination, CeGIDD, planification familiale), et le centre de bilan de santé de l'UC IRSA (Institut inter-régional pour la santé) y accueillera ses usagers. Par ailleurs, des professionnels de santé libéraux pourront y être accueillis pour exercer des soins de premiers recours.

La gestion et le pilotage d'un tel projet nécessite la création d'une association spécialement dédiée. Cette dernière associera le département de l'Eure, le Centre Hospitalier Eure Seine, Seine Normandie Agglomération et la ville de Vernon.

L'adhésion à cette association implique le versement d'une cotisation annuelle fixée à l'euro symbolique.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,

**Vu** le décret du 16 août 1901 portant règlement d'administration publique pris pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,

**Considérant** l'intérêt du projet pour les habitants de la ville de Vernon et des Quartier prioritaires de la politique de la ville en particulier,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE l'adhésion de la ville de Vernon à cette association,
- AUTORISE le paiement de la cotisation annuelle afférente,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire, et notamment à approuver les statuts de ladite association.

Affaires sociales, famille, handicap, séniors et logement                      Avis favorable

Vie associative, démocratie participative et quartiers                      Avis favorable

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants ( Abstention : M. NGUYEN THANH, M. SINO; )

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus  
Le registre dûment signé  
Pour extrait conforme,



Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).